

Compte rendu du bureau du CNML du 2 septembre 2021

Étaient présents (en visio-conférence) :

Sophie Panonacle, Claire Hugues, Jean-François Rapin, Téva Rohfritsch, Anne Laure Santucci et Catherine Chabaud

Philippe Vallette, Pierre Maupoint de Vandeul, Thierry Le Guevel, Vincent Balès et Frédéric Moncany de Saint-Aignan.

Ainsi que Anne-Sophie Leclere (ANEL), Carla Frier (assistante de T. Rohfritsch), Fabienne Ricard (DEB), Guillaume Carruel (CNPMEM) et les représentants du ministère de la mer.

Introduction

La Présidente du bureau évoque les prochaines rencontres maritimes à venir :

- 1- L'ouverture du congrès de l'UICN** par le Président Macron et les nombreux rendez vous maritimes qui suivront toute la semaine prochaine.
- 2- Les Assises de l'économie de la mer, placées sous le signe de la relance par la transition écologique.** Le programme est en ligne et 1300 personnes sont attendues (jauge limitée en raison des mesures sanitaires à respecter). La Présidente du bureau est attendue pour échanger avec la FIN à la suite de la mission confiée par la ministre, sur le développement durable de la plaisance. La clôture des assises sera assurée par le Prince Albert de Monaco.
- 3- Journées de l'ANEL les 7 et 8 octobre à Pornic ;** les ministres de la mer et du tourisme devraient être présents. Il subsiste une inquiétude sur la participation des Outre-Mer, compte tenu de la crise sanitaire. Quatre ateliers s'y dérouleront :
 - Tourisme durable, vers un changement de modèle ?
 - Changement climatique : recul du trait de côte et fragilité de la ressource en eau.
 - Energies marines renouvelables : gouvernance, place des villes ?
 - Prospective littoral 2050 (vision) ?

La Présidente du bureau du CNML est invitée à venir présenter le CNML et l'articulation entre national et local.

La réunion plénière CNML se tiendra courant octobre, la date n'est pas encore fixée.

Point communication : la Présidente du bureau regrette la décision du Cabinet de la ministre, de ne pas créer une newsletter spécifique au CNML, qui aurait permis d'améliorer sa visibilité. Une rubrique sera cependant consacrée aux travaux du CNML dans la newsletter du ministère de la mer : « Grand large ».

Présentation d'un point d'étape par les rapporteurs des 4 groupes de travail

La Présidente du bureau rappelle que ce point d'étape est le dernier avant la présentation des propositions concrètes qui seront faites à la ministre lors de la réunion plénière d'octobre.

Groupe pêche de loisirs

L'acquisition de données complémentaires est nécessaire, car le besoin de régulation de la pêche de loisirs doit être prouvé par des données scientifiques (Déclaration de Capture, Carte Mer obligatoire,...) Il convient également de redéfinir la notion de pêche familiale ;

Rencontre avec le président de la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) Jean Kiffer, il faut être prudent car le sujet est très conflictuel et il est nécessaire de se fonder sur des données très précises. Sur les espèces non menacées, le message sera difficile à faire passer.

La « carte mer » fera le pont entre pêche de rivière et pêche de mer avec des enjeux pédagogiques importants qui comportent deux axes :

- Rappel de l'EU sur évaluation pêche de loisirs. Si rien n'est fait au niveau national, l'Europe va devoir réglementer.
- Si la pêche de loisirs représente le dernier espace de liberté, la ressource diminue de manière constante. Il est donc nécessaire de se projeter vers un développement durable, avec de plus amples informations sur les espèces menacées.

Groupe Cétacés

Les premières recommandations ont été envoyées à la Présidente du Bureau. Elles sont le fruit des travaux du groupe de 12 personnes, qui s'est réuni 4 fois et a procédé à de nombreuses interviews et rencontres.

La principale recommandation, résultante de toutes les auditions réalisées, sera de constituer un Comité permanent de préservation des cétacés, sur ensemble des ZEE françaises. L'idée est bien de rompre avec l'affrontement binaire, le fonctionnement en silo qui existe aujourd'hui.

Les trois axes de travail de ce comité seront :

- Plus de connaissance pour comprendre et mesurer.
- Partager et travailler ensemble. Faire intervenir des connaissances extérieures. Impliquer les autres pays.
- Communiquer à différents niveaux, y compris auprès du grand public. Il conviendra de ne pas donner l'impression aux organismes impliqués dans le sujet qu'ils sont dépossédés de leur combat ; il faudra veiller à être constructif et à accueillir tous ceux qui voudront aller dans ce sens.

Groupe Adaptation des territoires au changement climatique (aspects financiers)

Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec le cabinet de Jacqueline Gourault, lequel doit se rapprocher du cabinet de Barbara Pompili pour rassembler les données, pour obtenir des réponses sur les questions fiscales. Le groupe voudrait bien avancer pour PLF 2022. Anne Sophie Leclere propose de faire une liste de questions pour relancer le travail. La Présidente du bureau prépare un courrier de

sensibilisation pour la ministre de la Transition écologique lui rappelant ses engagements lors des débats sur le projet de loi Climat & Résilience.

Groupe Europe

Le document de prospective du CNML sur l'Europe du 17 juin 2019 est une très bonne base de départ. Il doit être actualisé et mis en œuvre en tenant compte du Fontenoy du maritime, du Green Deal et de la crise Covid. Il existe aussi une note de synthèse, avec un focus social.

Cette note de synthèse ainsi que la note de 2019 seront envoyées à tous les membres du CNML pour leur demander des contributions.

Il est proposé d'organiser, dans le cadre de la PFUE, un évènement du CNML, en interpellant les instances européennes pour faire de la politique maritime avec une vraie vision stratégique.

La Présidente du bureau demande que les propositions définitives des 4 groupes lui soient communiquées (ainsi qu'au secrétariat du CNML) pour le 27 septembre au plus tard.

Plan relance et de transformation du tourisme

La Présidente du bureau regrette que la dimension maritime et littorale soit rattachée au tourisme si tardivement. Elle aurait souhaité un groupe de travail du CNML sur le sujet ;

On assiste à un effet de calendrier, car un comité de pilotage interservices va se réunir le 10 septembre, puis les réunions interministérielles commenceront à partir du 15 septembre. L'objectif étant que le plan puisse être définitivement validé en octobre. Le secteur maritime et littoral doit y être pleinement associé.

- C'est l'occasion d'insister sur le tourisme rétro-littoral rural, de la bande côtière et de l'Outre-Mer. La réflexion doit s'engager sur un tourisme plus durable et de nouvelles modalités d'exercice des loisirs.

- Un nouveau modèle de tourisme axé sur la saisonnalité est à trouver, c'est une thématique très structurante pour les territoires littoraux.

Tous les cercles maritimes doivent y participer : ANEL, CNML

Le document sera envoyé pour consultation à tous les membres du CNML, avec un **retour des contributions pour le 30 septembre**. Le secrétariat du conseil fera la synthèse des retours sur le sujet. Il est à noter que l'ANEL a reçu un deuxième questionnaire, uniquement consacré aux infrastructures de transport ; il est à craindre que d'autres questionnaires circulent sur des questions trop étroites avec une vision « kaléidoscopique ». Il est indispensable de rester dans une approche globale.

La Présidente du bureau rédigera un courrier à l'attention de JB Lemoyne pour qu'il prenne en compte les travaux du CNML.

Travaux de révision de la SNML

Il est rappelé que la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) a été adoptée en 2017 pour 6 ans. La nouvelle SNML doit donc démarrer en février 2023. Il convient de réfléchir dès à présent à la manière dont le CNML va être associé aux travaux d'élaboration de cette nouvelle stratégie. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière, mais il serait opportun que le bureau se saisisse du sujet et puisse faire des propositions .

La Présidente du bureau demande aux membres de réfléchir et de lui faire des propositions rapidement, ainsi qu'au secrétariat du CNML.

Il est regretté que l'on parle déjà de révision de la SNML, alors que l'on n'a pas encore mis en œuvre le plan d'action des DSF. Le temps des territoires n'est pas le même que celui de l'Etat, il faut en tenir compte.

Questions diverses

Stratégie nationale pour la biodiversité : Les ONG ne se retrouvent pas dans les synthèses qui ont été transmises ; mais un deuxième temps d'échanges est prévu en septembre. Les ONG du CFO ont transmis des propositions.

Béatrice Aliphart sera remplacée pour participer aux groupes de travail de la SNB.

Il convient de trouver une date pour organiser une réunion spécifique à l'outre mer et pouvoir ainsi d'aborder les thèmes de la note de M. T. Rohfritsch. L'ensemble des membres du CNML y seront conviés. L'objectif sera de créer un groupe de travail spécifique Outre-Mer.

L'organisation de webinaires pour le CNML, avec des intervenants extérieurs, experts dans un domaine particulier, reste une proposition intéressante, dont le calendrier est à différer compte tenu de l'actualité très chargée des mois de septembre et octobre.

Il est proposé d'inviter Sylvie Brunet, spécialiste des sujets sociaux, au niveau européen.